

Interpellation présentée par le député :
M. Jean Romain

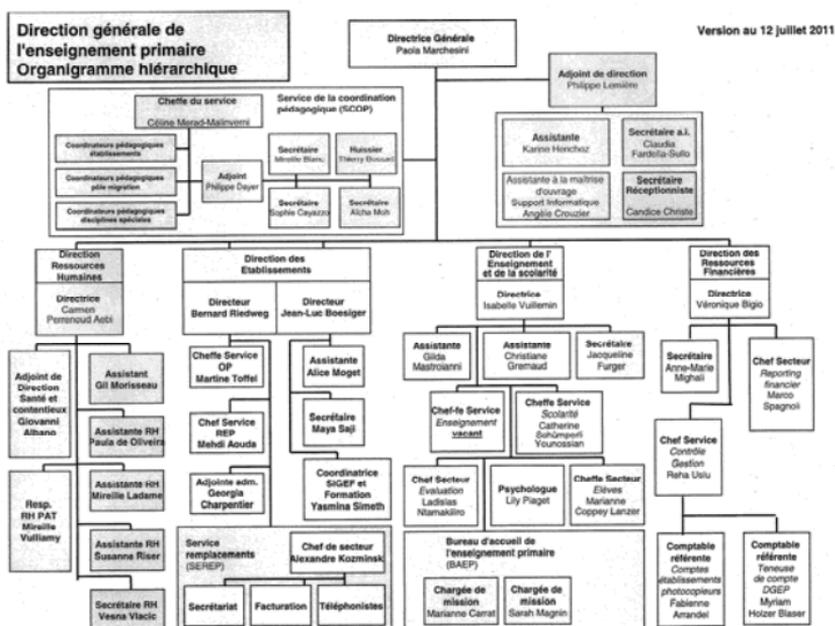
Date de dépôt : 4 octobre 2011

Interpellation urgente écrite

Pourquoi faut-il tellement de moyens au Service de la direction de l'école primaire, alors qu'il y a tellement peu de progrès concrets dans les résultats de cette école ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'organigramme de l'école primaire genevoise est extrêmement complexe.



On y voit de plus en plus du personnel d'encadrement et administratif pour des résultats scolaires stagnants à Genève. On ne peut évoquer le PER pour justifier pareil éventail.

Par exemple, la création des quelque nonante postes de directeurs d'établissement était censée apporter plus d'autonomie aux écoles qu'ils dirigeraient. Le cahier des charges de ces directeurs devrait largement décharger les autres directeurs puisque, dorénavant, ce sont les directeurs d'établissement qui sont censés assurer l'engagement de leur personnel.

Dès lors, on s'interroge sur l'utilité des cinq directeurs au-dessus d'eux, d'autant qu'ils bénéficient en plus d'assistants, de chefs de service, d'adjoints, de coordinateurs, etc. Y a-t-il vraiment besoin d'autant de monde en période de grave dépassement du budget ?

Il s'agit de :

- Ressource humaines (1 poste)
- Direction des établissements (2 postes)
- Direction de l'enseignement et de la scolarité (1 poste)
- Direction des ressources financières (1 poste)

On connaît le cahier des charges des nonante directeurs (au sujet duquel nous nous posons déjà pas mal de questions), mais il serait intéressant de connaître le cahier des charges de ces cinq directeurs, ainsi que celui de toutes les personnes qui leur sont rattachées.

Ma question est donc la suivante :

Je voudrais connaître le coût réel de cet appareil, ainsi qu'une comparaison entre Genève et les autres cantons, pour le nombre de postes de directeurs d'établissements et les membres de la direction générale par rapport au nombre total d'élèves de l'enseignement (1^{ère} - 8^{ème} HarmoS).

Que le Conseil d'état soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente interpellation.